



ONG : une taxe Tobin ici et maintenant

Une étude présentée aujourd'hui à l'Unesco soutient la faisabilité d'une taxe sur les transactions financières en France, sans attendre le reste de l'Europe.

Par VITTORIO DE FILIPPIS, le 14 Septembre 2011



Un trader le 9 août 2011 à la Bourse de Francfort. (© AFP Fredrik Von Erichsen)

La taxe Tobin revient en force. Alors que le couple franco-allemand a transmis vendredi à la Commission européenne ses propositions en faveur de la mise en place d'une taxe sur les transactions financières, les ONG montent aujourd'hui au créneau. Elles se retrouvent à l'Unesco à Paris, autour de l'ancien ministre des Affaires étrangères, Philippe Douste-Blazy, à la tête de Unitaid, ce fonds qui recueille des taxes sur les billets d'avions pour lutter notamment contre le sida et le paludisme. Objectif : montrer, étude à l'appui, que la France peut dès à présent et seule mettre cette taxe Tobin en place.

Longtemps pourfendeur de ce grain de sable dans les rouages du capitalisme-casino qu'il ne cesse de dénoncer (au moins en paroles), Nicolas Sarkozy en a fait l'un des axes Paris-Berlin. Le 17 août, lui et la chancelière allemande Angela Merkel se sont engagés à pousser son adoption au niveau européen. Quelques semaines plus tôt, et pour la première fois, le président de la Commission, José Manuel Barroso, s'était déjà clairement prononcé pour de nouvelles taxes sur le secteur financier. Ceux qui avaient cru comprendre que le débat patinait en sont pour leurs frais. L'idée fait saliver les gouvernements, à commencer par ceux dont les finances publiques sont au plus mal et dont les marges de manœuvres sont au point mort. La Commission, elle-même, qui planche sur les perspectives budgétaires de l'Union pour la période 2013-2020 cherche des ressources. Crise oblige. Du coup, le verset autrefois chanté aux défenseurs d'une taxe sur les transactions internationales vole en éclats : *«C'est une belle idée, mais pour l'appliquer, il faut un consensus. Dommage.»* Ce refrain-là ? Les ONG et

Attac l'ont entendu des centaines de fois. Et cela pourrait ne pas être terminé car, pour être adoptée par l'Europe, la proposition franco-allemande (comme tout sujet fiscal) requiert une adoption à l'unanimité. A moins que la volonté politique de la France et de l'Allemagne soit telle que l'un ou l'autre des deux pays décide de passer outre.

Cavalier. Présentée par Philippe Douste-Blazy, une étude commandée à la société de conseils 99 Partners Advisory, démontre qu'en la matière un cavalier seul n'a rien de farfelu. *«Sans attendre, la France peut instaurer une taxe sur les transactions financières»*, déclare l'ancien ministre des Affaires étrangères. Que dit 99 Partners Advisory, spécialisé dans les conseils au secteur bancaire et financier ? D'abord que le volume des instruments financiers traités en France en 2010 a atteint 146 906 milliards d'euros ! Soit 75 fois le PIB de l'Hexagone (1 944 milliards en 2010). *«Époustouflant»*, admet Julien Lobel de 99 Partners. Encore plus étonnant quand cette somme est rapportée aux 42 000 milliards de dollars (30 882 milliards d'euros) du PIB mondial. *«Pour imaginer une taxe sur ces transactions financières, nous nous sommes inspirés du Royaume-Uni. Aussi étonnant que cela puisse paraître, les Anglais payent une taxe sur chaque transaction. Et sans que cela ne donne lieu à la moindre évasion, Londres restant la première place financière au monde. D'ailleurs, nos enquêtes et entretiens réalisés outre-Manche montrent que cette taxe existe depuis des décennies. Taiwan a aussi la sienne»*, explique Julien Lobel. Le Stamp Duty Reserve Tax (sorte de timbre fiscal) a fait entrer dans les caisses de l'Etat britannique près de 3 milliards de livres (3,4 milliards d'euros) en 2009. En France, un grain de sable similaire dans les 146 906 milliards d'euros de transactions financières pourrait rapporter 12,5 milliards. Pile-poil le montant des économies prévues par le plan d'austérité du gouvernement d'ici à la fin 2012. *«En France, nous avons un avantage, poursuit l'expert de 99 Partners, c'est d'avoir une chambre d'enregistrement des mouvements d'achats et de ventes des actifs financiers qui s'appelle Euroclear. Toutes les opérations financières, ou presque, passent par cette structure. Il suffit d'une ponction financière à cet endroit-là pour lever 12,5 milliards d'euros.»*

Familles. Reste une question : cette taxe ne risque-t-elle pas de faire fuir de France les acteurs de la finance ? Selon l'étude de 99 Partners, la probabilité est faible. La société a modélisé plusieurs types de taux selon les familles d'actifs. L'étude retient ainsi une taxe de 0,2% pour les actions et de 0,005% pour les obligations d'Etat. *«La moyenne de la taxe sur les transactions financières en France s'élève à 0,0085%»*, précise Lionel Lobel.

Pour Philippe Douste-Blazy et les ONG présentes aujourd'hui à l'Unesco, l'adoption de cette taxe est d'autant plus urgente qu'aucun des huit objectifs du millénaire pour le développement adopté en 2000 ne sera atteint en temps et en heure (2015). *«Certes, aujourd'hui les politiques commencent à admettre la faisabilité de cette taxe. Nous disons qu'il est possible de la mettre en place ici en France et sans attendre. Mais maintenant qu'elle est en passe de devenir une réalité, nous avons quelques craintes : une dissolution du produit de cette taxe dans les budgets nationaux ou européens au mépris de l'idée de départ qui était de soutenir les populations les plus vulnérables»*, affirme Luc Lamprière, directeur d'Oxfam France.